

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Mairie de Vouillé
3 Place François Albert
86190 VOUILLE

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : M. Mme

Nom :FRANCOIS.....

Prénoms :Anne.....

Profession ou qualité :Présidente Quintus Vox

Adresse :8... rue des chênes
86190... Chêne-Au.....

Association :Quintus Vox.....

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique,
l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

catégorie 3 catégorie 4 (3)

Lieu :VOUILLE.....

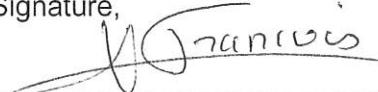
Du :29 nov 25..... à 18 heure(s) au :30 nov 25..... à 20 heure(s) ...
et Du : à heure(s) au : à heure(s) ...

A l'occasion de (4) :Bazar concert.....

Fait à : VOUILLE

Le : 26 novembre 2025.

Signature,



ARRETE DU MAIRE N° ...25150.

Le Maire de Vouillé

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. Le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L.2212-1, L2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3334-2, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE :

est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie :

du : 29.11.25..... à 18 heure(s) au : à 20 heure(s)

du : à heure(s) au : à heure(s) ...

à (5) :Ville Polyclinique Branschach.....

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 26.11.2025

Le Maire,

Le Maire



Eric MARTIN

(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur
(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures
(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...
(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné au demandeur à la gendarmerie à la préfecture à la mairie